

# Prêt d'honneur créateur repreneur

## INITIATIVE LILLE METROPOLE NORD

### Présentation du dispositif

Pour vous aider à créer, reprendre ou développer une petite entreprise, Initiative Lille Métropole Nord peut accorder un prêt d'honneur, sans garantie, sans intérêt aux porteurs de projet.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le prêt d'honneur est accordé à tout porteur de projet gérant et dont le siège social d'activité se situe dans le versant nord-est de Lille.

Le prêt création/reprise peut être attribué aux créateurs ou repreneurs en activité depuis moins de 3 ans.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus dans ce dispositif sont :

- l'agriculture,
- les professions libérales,
- les services d'intermédiation financière,
- les SCI et les activités ambulantes.

##### — Critères d'inéligibilité

Il ne peut être accordé pour les reprises d'activité ayant plus d'un bilan déficitaire sur les 3 derniers exercices ou en redressement judiciaire.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt s'échelonne entre 4 000 et 20 000 €.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 3 à 4 ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire auprès d'Initiative Lille Métropole Nord.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE LILLE METROPOLE NORD

- 32 boulevard Gambetta  
CS 30285  
59055 ROUBAIX CEDEX 1  
Téléphone : 03 28 33 42 80  
Télécopie : 03 28 33 42 81  
E-mail : [contact@initiative-lmnord.fr](mailto:contact@initiative-lmnord.fr)